COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 5 juin 2025

RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL

De la commission nommée pour l'examen du préavis no 5 /2025 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 5 mai 2025 relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

Rapporteur : Mme Caroline Gademann

Membres : Mme Marina Blagojevic
M. Guillaume Augnet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

2 membres de la commission ont participé à la séance intercommunale qui s'est déroulée le 20 mai 2025 à la salle du Conseil communal de Vevey pour suivre une présentation détaillée de Madame Louana Maturo, collaboratrice administrative au CITS, sur les comptes 2024 de l'objet cité en titre.

Les comptes 2024 sont les seconds depuis la refonte et l'entrée en vigueur de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. Les comptes doivent annuellement être soumis et adoptés par les 10 conseils communaux des communes partenaires.

Pour l'année 2024, le montant total des taxes perçues s'élève à CHF 5'767'622.95 auquel s'ajoutent des produits extraordinaires et des intérêts, portant le total des recettes pour 2024 à CHF 6'287'844.80.

Les charges d'administration et de gestion, versées à la commune boursière de Montreux, s'élèvent à CHF 333'396.75. Les autres frais de l'Entente, incluant les honoraires et provisions, totalisent CHF 514'360.15. Le montant total des charges 2024 s'élève à CHF 5'727'157.95.

La Commission intercommunale décide de répartir les produits nets des taxes en attribuant des montants à Montreux-Vevey-Tourisme, à la carte de séjour « Montreux Riviera Card », et à d'autres prestations/ événements touristiques.
Le solde positif au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 560'686.85, dont il a été décidé d'attribuer CHF 500'000.- au fond de l'équipement touristique et le solde de CHF 60'686.85 versé à la réserve générale.

Au vu des différentes informations, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'adopter ces comptes, permettant ainsi de valider la gestion de l'Entente pour l'année 2024.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 05/2025 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du 5 mai 2025, relatifs aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) ,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'adopter les comptes 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

Caroline Gademann
Rapporteuse